



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Déserts médicaux - ruralité

Question écrite n° 14938

Texte de la question

M. Richard Ramos interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation préoccupante des déserts médicaux dans les territoires ruraux. Dans le département du Loiret, de nombreuses communes font face à une diminution continue du nombre de professionnels de santé, en particulier de médecins généralistes. Cette situation entraîne des délais d'attente de plus en plus longs, voire une absence totale d'offre de soins de proximité pour certains habitants. Les conséquences sont particulièrement lourdes pour les personnes âgées, les patients atteints de maladies chroniques ou encore les familles sans moyen de transport. Elle contribue également à une dégradation globale de l'accès aux soins et à une inégalité territoriale croissante. Malgré les dispositifs existants, tels que les incitations à l'installation ou le développement des maisons de santé pluridisciplinaires, les résultats restent insuffisants pour répondre à l'ampleur du phénomène. De nombreux élus locaux expriment leur inquiétude face à cette situation qui fragilise durablement l'attractivité des territoires ruraux. Dans ce contexte, il lui demande quelles mesures supplémentaires le Gouvernement entend mettre en œuvre pour lutter efficacement contre les déserts médicaux, notamment en facilitant l'installation de professionnels de santé en zones rurales et en renforçant les dispositifs existants afin d'assurer un accès équitable aux soins sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Richard Ramos](#)

Circonscription : Loiret (6^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14938

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2026](#), page 3903